Paris le 25/03/20

Communiqué

La direction des services judiciaires n'entend pas respecter les consignes de confinement

L'UNSa Services Judiciaires alerte les collègues sur les dispositions du décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, publié au journal officiel du 24 mars 2020.

Dans ce décret, au CHAPITRE 2 DISPOSITIONS CONCERNANT LES DÉPLACEMENTS ET LES TRANSPORTS, il est rajouté à l'article 3 un 7ème alinéa :
« ***Jusqu'au 31 mars 2020, tout déplacement de personne hors de son domicile est interdit à l'exception des déplacements pour les motifs suivants en évitant tout regroupement de personnes: Déplacements résultant d'une convocation émanant d'une juridiction administrative ou de l'autorité judiciaire*** ».

Ce nouvel alinéa correspond au chapitre 4 DISPOSITIONS CONCERNANT LES RASSEMBLEMENTS, RÉUNIONS OU ACTIVITÉS qui prévoit dans son article 8 :
« ***Les établissements relevant des catégories mentionnées par le règlement pris en application de l'article R. 123-12 du code de la construction et de l'habitation figurant ci-après ne peuvent plus accueillir du public jusqu'au 15 avril 2020: – au titre de la catégorie L: Salles d'auditions, de conférences, de réunions, de spectacles ou à usage multiple sauf pour les salles d'audience des juridictions***».

La DSJ, certains chefs de cour et de juridictions REFUSENT de voir leurs juridictions à l'arrêt et veulent imposer aux fonctionnaires de reprendre le travail quelles qu'en soient les conséquences pour leur santé, ou leur vie.
Ils viennent d'en obtenir les moyens juridiques !
Ces dispositions sont en totale contradiction avec les messages de confinement et de non regroupement de personnes dispensés par les plus hautes autorités de l'État, Président de la République, Premier Ministre, et l'ensemble du corps médical depuis plusieurs jours, pourtant ces dernières ont signé ce décret !

Cette situation est incompréhensible. Nous avons saisi en vain Madame Belloubet, Ministre de la Justice.

L'UNSa Services Judiciaires tient à vous alerter sur cette situation et vous informe qu'elle est prête à défendre les collègues qui se verraient imposer un mode de travail qui mettrait en danger leur santé, leur vie et celle de leur famille.

Si nécessaire, saisissez nous ! Nos responsables locaux et nationaux sont à votre écoute et nous sommes prêts à vous défendre face à l'inconscience et l'arrivisme qui ne connaissent aucune limite.

Le Bureau National de l'UNSa SJ